



Ecole 24

BULLETIN n°2 - 2ème trimestre 2016 - mai - SNUipp-FSU24

Dispensé de timbrage MARSAC / Isle



Déposé le 13 mai 2016

**EL KHOMRI et 49-3
Non merci !**

Grève et manifestations !

Périgueux Palais de Justice

- Mardi 17 mai à 17h30

- Jeudi 19 mai à 10h00

Des manifestations seront aussi prévues à Bergerac et Sarlat, pour connaître les modalités, heures et lieux consultez

notre site
🌐 : <http://24.snuipp.fr/>

SOMMAIRE

Édito	p.1
Ce qui ne sera pas discuté	p.2
Rappel de l'action du 12 mai	p.3
Tract commun pour le 17 et le 19 mai	p.4

Édito

Alors que les salarié-es, les jeunes, les privé-es d'emploi, les retraité-es sont mobilisé-es depuis plus de 2 mois pour le retrait du projet de loi travail et l'obtention de nouveaux droits, alors que des « Nuits debouts » sont organisées sur tout le territoire, alors que l'opinion publique reste massivement opposée à ce texte, le gouvernement décide de passer en force en utilisant le 49.3. C'est inacceptable !

Ce sont ces mobilisations qui ont contraint le gouvernement, à proposer des modifications au projet de loi pour tenter d'en minimiser les impacts. Le compte n'y est toujours pas puisqu'un code du travail par entreprise à l'opposé de la « hiérarchie des normes », élément protecteur et égalitaire, perdue dans le projet de loi.

Le SNUipp-FSU poursuit son nécessaire travail de conviction sur la nocivité de ce projet et sur les liens entre le droit du travail et la Fonction publique notamment en produisant les outils nécessaires (cf p2). Il appelle les enseignant-es à amplifier l'action et à participer massivement aux journées de mobilisations appelées par l'intersyndicale et notamment aux deux nouvelles journées de grèves et manifestations le mardi 17 mai et le jeudi 19 mai prochains. Dans le cadre de ces journées interprofessionnelles, le Conseil National du SNUipp-FSU réuni les 10 et 11 mai rappelle son opposition au SMA et appelle les personnels à ne pas remplir la déclaration préalable.

Ce qui n'a pas été discuté en raison du 49-3

Plus de 5000 amendements parlementaires !

Le projet de loi évolue quelque peu sous les amendements des parlementaires et la pression des mobilisations :

- Suppression des principes issus du rapport Badinter
- Harcèlement sexuel et agissements sexistes : régime aligné sur celui de la discrimination
- Temps de travail : La consultation du comité d'entreprise sur la durée du temps de travail sur la demande d'autorisation est rétablie.
- Heures supplémentaires : à défaut d'accord collectif la consultation des institutions représentatives du personnel sur les modalités d'utilisation et de dépassement du contingent annuel d'heures supplémentaires est rétablie
- Suppression du forfait jour
- Congés payés : ils peuvent être pris dès l'embauche du salarié, et plus uniquement à compter de l'ouverture des droits.
- Suppression de la perte de l'indemnité de congés payés en cas de licenciement pour faute lourde
- Des avancées sur les congés maternité, décès d'un enfant...

Ce qui reste problématique :

Le projet de loi évolue quelque peu sous les amendements des parlementaires et la pression des mobilisations :

- Négociation collective : des précisions mais pas de retour sur les accords d'entreprises
- Accord de maintien de l'emploi-Accord de développement de l'emploi : Les accords peuvent toujours être conclus même si l'entreprise se porte bien. Le licenciement provoqué par le refus du salarié de se voir appliquer l'accord est toujours « automatiquement » justifié, ce qui empêche le contrôle du juge.
- Licenciement économique : seule la loi définit ces nouveaux critères - L'évolution significative d'un seul des indicateurs de difficultés suffit à caractériser les difficultés économiques de l'entreprise . De nouveaux indicateurs sont créés (dégradation de l'excédent brut d'exploitation ; baisse significative des commandes ou du chiffre d'affaires)
- Les employeurs obtiennent de nouvelles exonérations de cotisations.
- Formation professionnelle et apprentissage : pas de bougers significatifs permettant d'aller vers des formations plus qualifiantes pour les salariés

En apprendre plus ici :

http://www.snuipp.fr/IMG/pdf/4_pages_Travail_avril_2016-1.pdf

Les fonctionnaires aussi concernés !

Si ce projet vise d'abord à modifier le code du travail, les agent-es de la Fonction publique sont concerné-es, par solidarité bien sûr mais aussi par les régressions qui pourraient être transposées dans le secteur public (dialogue social, rapport national/local, temps de travail).

Nombre de règles inscrites dans le statut de la Fonction publique sont la transposition de dispositions du code du travail, auquel nous avons parfois recours en matière de temps de pause ou de repos par exemple.

La loi de juillet 2010 sur le « dialogue social » dans la Fonction publique prévoit que les accords « locaux » visent à transposer les accords validés au niveau national et ne peuvent qu'en améliorer les dispositions. Faire primer les accords locaux dans la Fonction publique conduirait à fragiliser encore un peu plus l'égalité de traitement des citoyens dans l'accès au service public ou celle des agent-es entre eux.

Rappel des actions contre la Loi Travail



17 mars



28 avril



1er mai



12 mai



Communiqué de presse

Projet de loi « Travail » :

Le 12 Mai,

Rappelons aux parlementaires de DORDOGNE

qu'ils n'ont pas été élus pour casser les droits des salariés !

Depuis le début des débats à l'Assemblée nationale sur le projet de loi Travail, le gouvernement peine à rassembler une majorité autour de ce texte. Près de 5000 amendements ayant été déposés, la menace de l'utilisation de l'article 49-3 commence à planer...

Raison de plus pour renforcer la pression sur nos députés pour leur demander de porter la voix des salariés, privés d'emplois et retraités de Dordogne. Les organisations syndicales **CGT, FO et FSU exigent toujours le RETRAIT** de ce projet de loi, qui sacrifie nos emplois, nos droits et la jeunesse de ce département particulièrement touché par le chômage et la précarité.

Les organisations syndicales CGT, FO et FSU de Dordogne appellent à interpeller les députés devant leur permanence respective et à participer à une action de « recadrage » :

- **PERIGUEUX, 7bis place de la Cité, 11 h 45 : Pascal DEGUILHEM**
- **THIVIERS, 3 rue Notre Dame, 17 h 30 : Colette LANGLADE**
- **SARLAT, 2-4 avenue de la Dordogne, 17 h 30 : Germinal PEIRO**
- **A BERGERAC, 17 h 30 : non pas devant la permanence de la députée qui a annoncé voter contre, mais devant le palais de Justice jusqu'à la CCI.**



12 mai



Alors que les salarié-es, les jeunes, les privé-es emploi, les retraité-es sont mobilisés depuis plus de 2 mois pour le retrait du projet de loi travail et l'obtention de nouveaux droits, alors que l'opinion publique reste massivement opposée à ce texte, le gouvernement décide de passer en force en utilisant le 49.3. Inacceptable !

Ce sont les mobilisations qui ont contraint le gouvernement, à proposer des modifications au projet de loi pour tenter d'en minimiser les impacts. Le compte n'y est toujours pas !

Un code du travail par entreprise à l'opposé de la "hiérarchie des normes", élément protecteur et égalitaire, perdure dans le projet de loi. Scandaleux !

Plusieurs secteurs professionnels continuent de développer des actions, des grèves (cheminots, routiers, énergie, chimie, construction, aéroport de Paris, etc.), qui sont autant d'éléments d'appui et de dynamiques dans la poursuite, l'amplification et l'élargissement du rapport de force.

A partir de tous ces éléments, les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires et les organisations de jeunesse, UNEF, UNL et FIDL invitent leurs structures à organiser des assemblées générales avec les salarié-es pour débattre des modalités d'actions, de la grève et de sa reconduction.

Nous exigeons toujours le RETRAIT de ce projet de loi, qui sacrifie nos emplois, nos droits et la jeunesse du département de la Dordogne particulièrement touché par le chômage et la précarité.

Plus que jamais, l'urgence est à la mobilisation le mardi 17 mai et le jeudi 19 mai prochains.



Le 17 mai et 19 mai journées de grève et de manifestations !

Le mardi 17 mai 17h30 à Périgueux Palais de Justice.

Le jeudi 19 mai 10h00 à Périgueux Palais de Justice.

Bergerac, Sarlat ... consultez notre site  → <http://24.snuipp.fr/>

« Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la section - Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant, en vous adressant à SNUipp-FSU 24 Bourse du travail-26 rue Bodin-24029-Périgueux Cedex »

SNUipp-FSU Dordogne - Bourse du Travail - 26, rue Bodin - 24029 PÉRIGUEUX Cédex
Téléphone : 05 53 08 21 25 - Télécopie : 09 71 70 52 52 - courrier : snu24@snuipp.fr - site : <http://24.snuipp.fr/>
Permanences : du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h
répondeur téléphonique, fax et courrier électronique hors permanences

ECOLE 24 ♦ SNUipp-FSU Bourse du Travail 26 rue Bodin 24029 Périgueux Cedex ♦ Directeur de publication : Alain Delmon
Imprimerie Spéciale ECOLE 24 - Périgueux ♦ Trimestriel - le n°: 0.76 € ♦ CPPAP 0720S07419 ♦ ISSN 1241 9214